Publié sur *Commission Paritaire Emploi-Formation Spectacle Vivant (CPNEF-SV)* (https://www.cpnefsv.org)

Présentation [1]

La CPNEF-SV a entrepris de créer des CCP (Certificats de compétences professionnelles). A l'issue d'une action de formation, les CCP valident les compétences liées à une activité professionnelle. Elles peuvent être attachées à un métier du spectacle vivant ou transversales.

Les CCP s'obtiennent à l'issue d'un stage de courte durée effectué dans un organisme de formation agréé par la CPNEF-SV et après réussite au test d'évaluation.

En 2009, la CPNEF-SV a décidé de créer des CCP concernant le domaine de la prévention des risques et de la santé au travail, thème majeur qui demande la mise en place de formations spécifiques :
- CCP à la gestion sonore
- CCP aux fondamentaux à la prévention des risques dans le spectacle

Bien que non obligatoires, ces deux CCP sont reconnus par le milieu professionnel, qui en recommande l'obtention :
Avis du SYNPASE [2], Syndicat national des prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel (400 entreprises)
Avis du SMA [3], Syndicat des musiques actuelles
Avis du CMB [4], Médecine et santé au travail

URL source: https://www.cpnefsv.org/formations-agreees/presentation-0

Liens
[1] https://www.cpnefsv.org/formations-agreees/presentation-0
[2] http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/H-Formations-agreees/CO%20CCP%20SYNPASE.pdf
[3] http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/H-Formations-agreees/CO%20CCP%20SMA.pdf
[4] http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/H-Formations-agreees/CO%20CCP%20CMB.pdf